

Docteur en Droit sans droit.

Commentaire d'un arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux, 4 juin 2010 n°09/05453.

Il y a lieu de confirmer la décision rendue par un Conseil de Discipline Régional des avocats prononçant la sanction de la radiation de l'Ordre des avocats pour faits contraires à l'honneur et à la probité et comportements non déontologiques, ajoutés au vice entachant les modalités d'accès de l'intéressé à la profession d'avocat.

Cet article rédigé pour les Editions Dalloz est disponible dans le recueil Dalloz n°35 du 14 octobre 2010 page 2348. Vous pourrez consulter cet article chez Dalloz (www.dalloz.fr).

Source : *Recueil Dalloz Hebdomadaire n°35 du 14 octobre 2010 p.2348.* **Commentaire Yves Avril.**